



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21119790

Déposé / Reçu le

30 SEP. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 450.523.725

Nom

(en entier) : Brightfish

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : 20, boulevard du centenaire - 1020 Bruxelles

Objet de l'acte : - Fin de procuration spécifique gestion du personnel
- Renouvellement du mandat du commissaire

EXTRAIT DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 AVRIL 2021:

Fin de procuration spécifique gestion du personnel:

Le conseil d'administration a été informé que Madame Valerie Thoen a quitté la société en date du 4 septembre 2020 et a ainsi révoqué la procuration spécifique dans le cadre de la gestion du personnel.

EXTRAIT DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 3 JUIN 2021:

Renouvellement du mandat du commissaire:

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, est nommé à nouveau en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL désigne Monsieur Frédéric Poesen (IRE Nr. A02331), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Les émoluments du commissaire pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2021, sont de 7.000€, hors frais et TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris cotisation par mandat) que KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs.

Joost Bert
Administrateur

Eddy Duquenne
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).